

Privilège

terminé ses remarques hier, la présidente suppléante a demandé si la Chambre était prête à se prononcer sans demander si d'autres députés voulaient participer au débat. Je m'étais déjà levée à quelques reprises et, bien que le hansard n'en fasse pas mention, la présidente a fait un geste pour signifier qu'elle savait que je voulais prendre la parole. Monsieur le Président, vous savez très bien quand les gens veulent parler.

Lorsque je suis intervenue pour contester sa décision, la présidente suppléante a dit à la Chambre qu'elle avait demandé si d'autres députés voulaient participer au débat. Je n'en étais pas convaincue à ce moment-là, et l'enregistrement télévisé des délibérations ainsi que le hansard me donnent raison.

Je vous renvoie à la page 9557 du hansard. À la fin des propos du député de Saint-Léonard, la présidente suppléante dit:

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Quelques députés réclament le vote.

Puis la présidente suppléante dit:

La motion est la suivante. M. Hockin, appuyé par M. Clark (Yellowhead), propose: Que le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises. . .

À ce moment-là, j'étais debout depuis quelque temps. Je portais une veste rouge clair. Il aurait été difficile de ne pas m'apercevoir, contrairement à certains de mes collègues, notamment la députée de Mission—Coquitlam. Je pense que j'étais bien visible. Alors je suis intervenue en disant «Je veux prendre la parole.» Puis la présidente suppléante a dit:

J'ai bien demandé si quelqu'un voulait poursuivre le débat et personne ne s'est levé.

J'étais alors pas mal furieuse, monsieur le Président. J'ai dit:

J'invoque le Règlement.

Je vous laisse le soin de lire le compte rendu, monsieur le Président. Je crois qu'on a porté atteinte à mes privilèges en tant que députée. On m'a élue pour représenter mes électeurs. Le moment choisi pour ce débat sur la Loi sur les prêts aux petites entreprises était très important pour eux. Il se tenait en même temps qu'on faisait de l'obstruction systématique au comité qui examinait la TPS, et les députés avaient fait savoir qu'il fallait débattre la question davantage. Je sais que vous pouvez régler bien des problèmes, monsieur le Président, mais vous ne pouvez défaire ce qui a déjà été fait.

Je soulève la question de privilège pour faire reconnaître qu'on a porté atteinte à mes droits en tant que députée.

M. le Président: Le député demande-t-il la parole sur le même point?

M. Whittaker: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Soyez bref.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Monsieur le Président, j'étais présent. Je voudrais simplement signaler que, outre ce que la députée vous a déjà fait observer, à la page 9557 du hansard, vers le milieu de la colonne de gauche, la présidente suppléante a dit: «Il reste une minute».

Je crois qu'il y a eu un oubli dans la transcription. Si vous vérifiez la bande vidéo, Votre Honneur, vous constaterez qu'elle venait tout juste de demander à prendre la parole. Depuis ma place, dans le coin, je l'ai bien vue se lever pour faire observer que c'était à son tour de parler. Cela facilitera peut-être votre décision, Votre Honneur, de revoir le déroulement des événements.

M. le Président: Dans des circonstances normales, je serais forcé de dire que, à prime abord, cela ne ressemble pas à une question de privilège. Il s'agit manifestement d'une plainte, et la députée a parlé d'une erreur. On ne peut évidemment pas, en vertu du Règlement, en appeler d'une décision de la présidence.

Tout ce que je puis dire à la députée, c'est que je suis désolé que quelque chose l'ait empêchée de faire entendre son point de vue.

Je vais étudier la question. Je ne crois pas être en mesure de corriger la situation, mais je vais néanmoins étudier la question en tenant compte des observations qui m'ont été faites. Je ne crois pas nécessaire de faire rapport à la Chambre. Je sais que cela intéresse tous les députés, lorsqu'un d'entre eux souhaitait prendre la parole et que, pour une raison ou pour une autre, à cause d'une erreur ou d'un oubli, il n'a pu le faire.

Je prends la plainte de la députée au sérieux et je vais la prendre en considération. Je remercie la députée d'avoir été droit au but.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca aurait-il l'amabilité de me faire connaître l'objet de son intervention? Ce sera ensuite au tour du député d'Essex—Windsor de prendre la parole.